

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



6 novembre 2020

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4096-2019 - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020 – Phase 2

OBJET : Dépôt de la preuve écrite du RNCREQ

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ dépose sa preuve écrite pour la phase 2 du dossier en titre, soit le rapport d'expert intitulé « Les modalités de tarification des Services de compensation des écarts de livraison et de réception ».

Le RNCREQ rappelle qu'il a déjà déposé la demande de reconnaissance du statut d'expert de M. Raphals et son curriculum vitae ont été déposées en phase 1, sous les cotes C-RNCREQ-0007 et C-RNCREQ-0008. Si la Régie le désire, ces pièces peuvent être redéposées dans la phase 2.

Veillez accepter, chère consœur, nos salutations distinguées,



Prunelle Thibault-Bédard